

## PROJET DE FONCTIONNEMENT LAEP « L'AVENTURE ENCHANTÉE »

Le LAEP « L'Aventure Enchantée »  
Parc Maury  
14 Avenue Jean Monestier  
48400 FLORAC TROIS RIVIERES  
Téléphone : 04 66 45 27 36  
Courriel : crechedeflorac@cggcc48.fr  
est géré par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes  
La référente du projet : Sarah TUFFERY - Directrice crèches

Le LAEP est ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, assistant(e) maternel(le), travailleurs sociaux, etc...) ainsi qu'aux futurs parents.

C'est un espace convivial de jeux et d'échanges entre enfants et adultes.

L'accueil se fait de manière libre, anonyme, confidentiel, gratuit et sans inscription.

Cet endroit est un lieu de passage où les enfants accompagnés d'un adulte référent ou futurs parents sont libres de rester le temps souhaité.

### ORIGINE DU PROJET

Lors d'une réunion de présentation des nouveaux outils et des projets de la CAF, la référente technique de la CCSS a présenté le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) au Service Solidarités Territoriales de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Face à l'intérêt porté par le service, une réunion a été planifiée afin de présenter de manière plus détaillée le projet du LAEP et les plus-values que ce dispositif pouvait apporter au territoire.

Toutefois la question du lieu se posait car le LAEP doit être un espace totalement distinct d'une structure déjà existante avec obligation d'une entrée différente afin de séparer au mieux les structures mais surtout de respecter l'anonymat et la confidentialité qu'impose ce lieu.

En parallèle, le projet de rénovation du multi accueil se dessinait, il semblait donc opportun d'y inclure le LAEP dans un espace attenant mais bien distinct.

Le LAEP « L'Aventure Enchantée » accueille des enfants accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent.

Indicateurs démographiques (Sources CCSS 2018 et données INSEE 2018) :

- Nombre d'habitants en 2018 : 6 968
- Nombre de naissances en 2018 : 51
- Nombre de naissances en 2017 : 51
- Nombre de naissance en 2016 : 78
- Nombre d'enfants de moins de 6 ans (CCSS 2020) : 358

Caractéristiques socio-économiques de la population (Sources : données INSEE 2018) :

Répartition des actifs occupés de 15 à 64 ans selon leur profession et catégorie sociale (en 2018) :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 8.50 %
- Professions intermédiaires : 20.70%
- Employés : 30.80 %
- Ouvriers : 18.80 %
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 11.10 %
- Agriculteurs : 10.10 %

Nombre d'actifs parmi les 15-64 ans : 77.30 %

Nombre de contrats précaires (CDD Intérim, emplois aidés, apprentissage...) : 15 %

Capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire (nombre de places) :

- **Structures multi-accueil sur la commune de Florac Trois Rivières** : 17 places en accueil collectif en 2022 et augmentation à 20 places courant 2022 qui interviendra à la fin du chantier débuté en 2020 ;
- **Micro-crèche sur la commune de Sainte-Enimie** : 9 places d'accueil ;
- **Assistantes maternelles, Maison d'Assistante Maternelles (MAM) et Relai Petite Enfance (RPE) – 10 assistantes maternelles et 2 MAM sur le territoire communautaire et 1 RPE sur Mende :**
  - Bedouès-Cocurès : 2 assistantes maternelles ;
  - Les Bondons : 1 assistante maternelle ;
  - Florac Trois Rivières : 5 assistantes maternelles ;
  - Gorges du Tarn Causses : 1 assistante maternelle ;
  - Ispagnac : 1 assistante maternelle et 1 MAM (2 assistantes maternelles) ;
  - Meyrueis : 1 MAM (4 assistantes maternelles).
- **Écoles maternelles 10 sur la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes :**
  - 1 à Barre des Cévennes ; 1 à Bédouès ; 2 à Florac Trois Rivières ; 1 à Sainte-Enimie ; 1 à La Parade ; 2 à Ispagnac ; 1 à Meyrueis et 1 à Vebron.

## VALEURS ET PRINCIPES

Les valeurs et principes de notre LAEP sont :

- Accès libre, anonyme et gratuit ;
- Tolérance, respect et confidentialité.

Ce lieu est un espace de savoir-être.

## OBJECTIFS ET FINALITÉS

Le LAEP « L'Aventure Enchantée » est un espace d'écoute, d'échange de parole entre parents, enfants et accueillants.

Chaque enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli dans son altérité.

C'est également un espace de détente et de jeux.

Il peut permettre à l'enfant avec la présence rassurante de l'adulte qui l'accompagne :

- de rencontrer d'autres enfants et ainsi partager des moments de jeux et découvrir les règles de la vie en collectivité. L'aménagement de l'espace, la mise à disposition des jeux et les règles communes vont peu à peu faciliter la socialisation ;
- de conforter la relation parent/enfant afin de favoriser la séparation et préparer en douceur son entrée en crèche, à l'école, etc... ;
- d'exprimer ses émotions, verbalisées par l'adulte. La reconnaissance de ses émotions favorisera son bien-être, et permettra l'acquisition de la confiance et l'estime de soi.

Tous ces éléments sont complémentaires et vont participer à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant.

Le LAEP permet également de renforcer le lien familial et social :

- en favorisant les échanges entre les parents, les enfants et les accueillants, dédramatisant certaines situations éducatives. Cela facilitera la mixité culturelle et intergénérationnelle ;
- de venir se rencontrer, faire une pause en favorisant le lien social.

## LES ACCUEILLANT(E)S

Les accueillant(e)s sont au minimum deux par séance.

Les accueillant(e)s sont généralement des professionnels de la petite enfance, parfois des bénévoles, tous ayant suivi la formation obligatoire « Écoute et posture de l'accueillant » financée par la CCSS.

Les accueillant(e)s bénéficient de 8 heures d'Analyses des Pratiques Professionnelles (APP) obligatoires par an et participent aux réunions de travail dans le cadre du suivi de l'action.

Il n'existe aucune hiérarchie entre les accueillants.

Les accueillant(e)s assurent l'accueil des enfants et de l'adulte accompagnant et favorisent les interactions entre l'enfant et son parent, entre les enfants et les adultes, et aussi, entre parent et parent.

Les accueillant(e)s sont garant(e)s du bon fonctionnement du lieu, du respect des règles et de la confidentialité. Leur neutralité s'exprime dans une attitude discrète, empathique, compréhensive, d'absence de jugement et de question intrusive.

Les accueillant(e)s aménagent l'espace afin de favoriser la circulation et l'investissement du lieu par tout le monde, en le rendant attrayant et accueillant.

Concernant le recrutement de nouveaux accueillants, un profil de poste a été défini.

Après étude des candidatures, un entretien est mené par, à minima, deux accueillant(e)s et, dans la mesure du possible, en présence de la référente technique de la CCSS.

Par la suite, l'accueillant(e) aura une période d'essai de 8 séances.

Si nécessaire, un soutien et un accompagnement de l'équipe permettra de réajuster la posture de l'accueillant.

#### **PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FAMILLES**

Tout est mis en œuvre pour que chacun se sente accueilli et puisse s'exprimer librement et en toute confiance.

Les accompagnants peuvent jouer avec leur enfant, le découvrir autrement, échanger avec d'autres parents ainsi qu'avec les accueillants afin de prendre confiance dans la fonction parentale.

Les accueillants restent très attentifs aux besoins exprimés et accompagnent au mieux le cheminement et les diverses attentes des parents.

Pour cela, ils favorisent les échanges d'expériences entre parents présents sur le lieu et sont des oreilles attentives à leur demande.

#### **FONDAMENTAUX DU PROJET**

Le projet répond aux principes suivants :

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents, ou d'un adulte référent. En effet, ce lieu n'est pas un mode de garde, ni un lieu de soin ;
- Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants ;
- La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité ;
- La fréquentation du LAEP est gratuite ;

- Les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseil.

## **LE FONCTIONNEMENT**

Le LAEP de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes est géré par le Service des Solidarités Territoriales, et fonctionne dans les locaux dédiés à cette effet qui sont attenants au multi-accueil de Florac Trois Rivières, avec un accès indépendant.

Il est ouvert le lundi de 16h00 à 18h30 ainsi que le jeudi de 9h00 à 11h30.

Il est fermé durant les périodes de vacances scolaires et durant la période estivale.

Il peut accueillir jusqu'à 10 enfants de moins de 6 ans et 8 adultes en même temps. Les adultes sont des futurs parents, des parents, des grands-parents etc ... c'est-à-dire une personne de confiance pour l'enfant, une personne qu'il connaît très bien et qui le rassure.

## **LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL**

Afin de garantir la qualité de l'accueil, deux accueillant(e)s formé(e)s à l'écoute sont présent(e)s lors des séances, et sont garant(e)s du cadre.

Par ailleurs, il est prévu des temps de réunion d'équipe afin d'échanger sur les pratiques professionnelles, assurer des évaluations intermédiaires, analyser les évolutions constatées et faire des réajustements si besoin.

Un règlement intérieur et une charte d'accueil définissent les horaires, le fonctionnement et les règles de vie.

Ces documents sont affichés dans le lieu d'accueil.

## **IMPLICATIONS DES PARENTS**

Dans le LAEP, les parents sont aussi acteurs du projet.

Ils participent à la vie du lieu, au rangement, disposent librement de tout le matériel présent dans les locaux.

Ils peuvent apporter des pâtisseries, ou autre, pour le temps de collation (partage de savoirs et compétences culinaires, culturelles, etc...).

## **LE PROFESSIONNEL ACCOMPAGNANT**

Il est possible d'accueillir des familles qui sont assistées par un professionnel accompagnant (travailleurs sociaux, médico-sociaux, etc...).

Le professionnel accompagnant pourra être présent lors des premières séances avec la famille et autant de fois que le jugera nécessaire l'adulte référent de l'enfant.

Le professionnel sera nommé comme l'enfant le souhaite et il devra avoir une posture qui diffère de ses fonctions habituelles.

Il sera présent en soutien des parents et interviendra seulement s'il y a une demande de ces derniers laissant ainsi au maximum les échanges spontanés pour les familles.

Les accueillants du LAEP n'ont pas à être au courant des difficultés que peuvent rencontrer les parents sauf si le parent décide de communiquer à ce sujet, tout cela afin de respecter le principe d'anonymat et de confidentialité.

Il n'y aura pas de retour au professionnel accompagnant concernant les échanges que les accueillants auront eu avec la famille.

Ce lieu ne sera pas, pour le professionnel, un espace d'observation et de support à des comptes rendus toujours dans l'objectif de respecter la confidentialité.

Des rencontres occasionnelles seront organisées avec les différents organismes afin d'aborder ce sujet.

### **CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITÉ**

Les locaux sont rangés après chaque séance.

Le nettoyage et la désinfection des jouets et du local sont réalisés par l'agent en charge de cette tâche au sein des locaux du multi-accueil de Florac Trois Rivières.

Par ailleurs, l'ensemble du mobilier, matériel et les jeux utilisés sont adaptés à l'âge des enfants accueillis et vérifiés de manière à garantir toute la sécurité.

Nous demandons aux utilisateurs de ce lieu de veillez à garder les toilettes propres.

### **RÉFÉRENT(E) DU PROJET**

La référente du projet est la Directrice des crèches.

Elle recueille les informations nécessaires à la restitution du bilan annuel et analyse le fonctionnement du lieu en fonction de critères préétablis.

### **L'ÉVALUATION DU PROJET**

L'analyse de l'existant permet de réinterroger le projet et de le faire évoluer en équipe.

La reconnaissance du travail effectué par les accueillants, passe par la reconnaissance de l'activité LAEP et par la satisfaction qu'elle apporte au public.

Nous utilisons des outils d'évaluation annuelle permettant de valoriser l'activité notamment auprès des partenaires et des financeurs (trame du projet CAF, trame du bilan annuel CAF, données d'activité, budget).

Un questionnaire ainsi qu'une boîte à idée seront mis à disposition des parents au sein de ce lieu pour évaluer les attentes et les besoins des familles.

L'exploitation du questionnaire nous permettra de faire évoluer nos pratiques et de nous ajuster au mieux aux attentes parentales.

Le règlement intérieur et la charte du LAEP sont affichés à l'entrée des locaux.

L'accueillante s'engage à présenter le LAEP à l'adulte référent ou à l'accompagnant professionnel.

## **PARTENARIAT**

Le LAEP est inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CCSS.

Le partenariat prend plusieurs dimensions :

- Des échanges réguliers avec la coordinatrice parentalité ;
- Des rencontres annuelles avec les différents partenaires afin d'assurer un bon niveau d'information sur le LAEP et son évolution, de manière à couvrir l'ensemble du territoire communautaire ;
- Une journée annuelle de formation.

Le LAEP est géré par le Service des Solidarités Territoriales de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes ce qui évite l'isolement des accueillant(e)s qui bénéficient d'échanges d'outils et de pratiques professionnelles par le biais de réunion d'équipe et de séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, la CCSS, le Département de la Lozère ainsi que la MSA apportent un soutien financier.

## **LES MOYENS HUMAINS**

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes met à disposition du LAEP, des agents qui ont reçu la formation d'accueillant(e).

Les bénévoles formés peuvent également encadrer les séances en fonction de leur disponibilité.

Ces derniers participent à la supervision et aux réunions d'équipe et du réseau.

Ils travaillent dans le cadre d'une convention de bénévolat avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Pour ouvrir le LAEP, il est obligatoire d'avoir toujours 2 accueillant(e)s.

Un bilan est effectué après chaque séance.

Des réunions de concertation, de travail ou de supervision sont prévues en fonction des besoins.

Les agents de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes ont accès aux formations proposées par le CNFPT et tous les accueillant(e)s participent à la journée de formation proposée dans le cadre de l'animation du réseau.

## **LES MOYENS MATÉRIELS**

Le LAEP « L'Aventure Enchantée » fonctionne dans les locaux attenants au multi-accueil de Florac Trois Rivières, à raison de 2 séances par semaine.

Cette pièce a été prévue pour accueillir des jeunes enfants (protections supplémentaires).

Le LAEP se compose d'un unique espace et est aménagé selon le plan joint en annexe qui prévoit :

- Un espace d'accueil
- Un espace convivial permettant à chacun de pouvoir s'asseoir et de prendre une collation, de partager un gâteau, etc... ;
- Un espace sécurisé pour les bébés ;
- Des espaces de jeux symboliques ;
- Des espaces moteurs pour les petits et les plus grands ;
- Un espace de jeux sur table (avec matériel de convivialité) ;
- Un accès aux toilettes avec une table à langer ;
- Un local de rangement.

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes dispose d'un budget propre au LAEP, permettant un fonctionnement dans de bonnes conditions, ainsi que l'investissement nécessaire.

## **INSTANCE DE COORDINATION ET DE PILOTAGE**

L'équipe du LAEP se réunit autant de fois que le besoin s'en fait ressentir.

Il n'y a pas de planning prévisionnel établi.

Les séances d'Analyses de la Pratique Professionnelle (APP) doivent être au minimum de 8 heures par an définit dans le calendrier annuel.

Chaque fois que la coordinatrice parentalité de la CCSS sollicite les accueillants du LAEP dans le cadre du réseau, ils se rendent disponibles pour les réunions ou une journée de formation.



Un comité de pilotage réunit les différents partenaires de ce projet : la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, la CCSS, Service Enfance Familles du Département, la MSA etc...

Il se réunit une fois par an, ou plus si nécessaire, pour faire le point sur le projet et a pour objectif de partager un diagnostic, de suivre et faire connaître l'activité du LAEP et d'en dresser le bilan.

Il a une fonction de conseil, de régulation, de veille et de soutien.

C'est une instance décisionnaire, où les accueillantes font part de leurs choix d'orientation.

## COMMUNICATION

Les informations concernant le LAEP sont accessibles par un lien sur le site de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Le LAEP possède un flyer qui est diffusé largement :

- Aux parents venant s'inscrire en crèche et en micro-crèche ;
- Dans les écoles maternelles ;
- Dans les salles d'attente des Maisons de Santé de Florac et Meyrueis, aux sages-femmes exerçant sur le territoire communautaire et à la maternité de Mende ;
- Auprès des partenaires du territoire (Maison Départementale des Solidarités, assistant(e)s maternel(le), associations et travailleurs sociaux).

Cette diffusion est reprogrammée chaque année.

La CCSS diffuse une affiche et des flyers communs à l'ensemble des LAEP du département de la Lozère.

A Florac Trois Rivières, le 1<sup>er</sup> Janvier 2023